

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 10 décembre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

**PRESENTS** : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, Mme JAUBERT Sylvie, Mme MARTINELLI Danielle représentant M. BEHETS Jan, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard (parti à la question n°14), BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, MARTIN Jacques, TEISSIER Jean-Louis, JEAN Daniel représentant M. BAGUE Patrice, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, PALLUEL Olivier représentant M. GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, DUPORT Jean-Pierre représentant M. JACQUES Jean, LOUISON Charles, TIRAN Michel, NICOLAO Michel, DISSET Jean Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

**EXCUSES** : MM. BAGUE Patrice, OLIVERO Albert et GRANIER Max.

## Délibération n° 2012/124

**OBJET : POLE ECO BOIS INDUSTRIEL SUR PROPRIETE TECHNOPARKE- COMMUNE DE JAUSIERS – LIEU DIT « LA FRACHE » - DEMANDE DE SUBVENTION DETR- 1ère phase opérationnelle.**

Par délibération n° 2011/56 du 28 Avril 2011, le Conseil de Communauté a donné son accord de principe à l'acquisition de la friche industrielle de Technoparké située sur la Commune de Jausiers au lieu-dit « la Frache » afin d'y installer un Pôle éco Bois Industriel.  
Ce projet se réalisera en 2 phases opérationnelles et financières.

La première phase, d'un montant estimatif de **1 500 000 € HT** est détaillée ci- après et correspond à l'opération inscrite au Contrat de redynamisation de la Vallée de l'Ubaye.

<b>1ère phase</b>	<b>Montant HT</b>
Etude préalable APS	20 000 €
Acquisition terrain et bâtiments à Jausiers	870 000 €
Aménagement extérieur et intérieur :	250 000 €
- extérieur	* 75 000 €
- hall de sciage	* 90 000 €
- hangar écorceuse	* 70 000 €
- Divers	* 15 000 €
Scie de tête	360 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000 €</b>

Le Conseil de Communauté est donc appelé à donner son accord de principe sur la mise en œuvre de cette première phase, à approuver le plan de financement prévisionnel y afférent et à solliciter les financements tels que prévus ci-après :

**Dépenses** **1 500 000 € HT**

**Recettes**

Subvention Etat ( FRED)	300 000 €
Subvention Région (CRDS)	330 000 €
Subvention Conseil Général (CRDS)	230 000 €
Subvention DETR	340 000 €
Autofinancement	300 000 €

**Total recettes** **1 500 000 € HT**

Entendu l'exposé,

Le Conseil de Communauté,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites,
- **SOLLICITE** au titre de la DETR 2013 une subvention d'un montant de **340 000 €**,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de la présente décision et notamment à engager un appel à concurrence dans le cadre d'un marché à procédure adaptée,
- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération 2011/79 du 13 Juillet 2011 portant sur le même objet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
M. LANFRANCHI

